

Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2022

Notes méthodologiques



La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé 495, chemin Richmond, bureau 600 Ottawa (Ontario) K2A 4H6 Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-7860

icis.ca

droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77479-219-3 (PDF)

© 2023 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Préposés aux services de soutien* à la personne en Alberta, 2022 — notes méthodologiques. Ottawa, ON : ICIS; 2023.

This publication is also available in English under the title *Personal Support Workers* in Alberta, 2022 — Methodology Notes.
ISBN 978-1-77479-218-6 (PDF)

Table des matières

Au sujet des données de l'ICIS sur les préposés aux services de soutien à la personne	4
Au sujet du présent document	5
Disponibilité des données	6
Préposés aux services de soutien à la personne	6
Collecte de données	6
Population d'intérêt	7
Définition de la main-d'œuvre	7
Qualité des données	8
Sous-dénombrement et surdénombrement	8
Terminologie et méthodologie générale	8
Langues	8
Lieu d'obtention du diplôme	9
Premier emploi	9
Statut temps plein/temps partiel	9
Nombre total d'heures de travail par semaine	9
Répartition géographique de la main-d'œuvre	0
Comparabilité	0
Limites des données et éléments à prendre en considération	1
Annexe : Liste des fournisseurs de données sur les PSSP, 2022	2
Référence	2
Bibliographie	2

Au sujet des données de l'ICIS sur les préposés aux services de soutien à la personne

Les données sur la main-d'œuvre de la santé aident les décideurs à mieux planifier et répartir les professionnels de la santé. Depuis 2022, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pilote un projet de collecte de données sur les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP). Dans le fichier minimal sur les ressources humaines de la santé (RHS) de l'ICIS, un PSSP est défini comme étant un « travailleur employé ou payé pour fournir des soins personnels, comme de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, les activités instrumentales de la vie quotidienne et les services de santé connexes »¹. Les titres exacts et la portée des activités varient au Canada et peuvent changer au fil du temps, par exemple :

- Assistant ou aide-soignant en soins de longue durée;
- Assistant ou aide-soignant en soins personnels ou de santé;
- Assistant ou aide-soignant en soins infirmiers;
- Travailleur des services à domicile ou communautaires.

Les produits complémentaires suivants sur les PSSP sont disponibles sur le site Web de l'ICIS :

- Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2022 tableaux de données (XLSX)
- Recommandations visant à faire avancer la saisie de données pancanadiennes sur les préposés aux services de soutien à la personne (PDF)

D'autres produits sur la main-d'œuvre de la santé sont disponibles sur le site Web de l'ICIS :

- Le personnel infirmier au Canada, 2022 tableaux de données (XLSX)
- Le personnel infirmier au Canada, 2022 notes méthodologiques (PDF)
- Les ergothérapeutes au Canada, 2021 tableaux de données (XLSX)
- Les ergothérapeutes au Canada, 2021 notes méthodologiques (PDF)
- Les physiothérapeutes au Canada, 2021 tableaux de données (XLSX)
- Les physiothérapeutes au Canada, 2021 notes méthodologiques (PDF)
- Les pharmaciens au Canada, 2021 tableaux de données (XLSX)
- Les pharmaciens au Canada, 2021 notes méthodologiques (PDF)
- La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu tableaux de données (XLSX)
- La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu notes méthodologiques (PDF)
- La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2021 Statistiques éclair (XLSX)

- Profil des médecins au Canada, 2021 (infographie)
- Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2021 (tableaux de données, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)
- Base de données nationale sur les médecins, 2020-2021 (tableaux de données sur les paiements et l'utilisation, tableaux de données historiques sur les paiements et l'utilisation, notes méthodologiques)

Vous avez des commentaires ou des questions? Écrivez-nous à rhs@icis.ca.

Pour de plus amples renseignements :

Ressources humaines de la santé Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) 495, chemin Richmond, bureau 600 Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Courriel : rhs@icis.ca Site Web : icis.ca

Au sujet du présent document

Le présent document résume les concepts de base et les méthodologies sous-jacentes des données, ainsi que les avantages et les limites de ces données. Il permet de mieux comprendre les informations sur la main-d'œuvre de la santé contenues dans nos produits analytiques et les façons de les utiliser efficacement. Ces informations sont particulièrement importantes dans l'établissement de comparaisons avec d'autres sources de données et l'analyse des tendances au fil du temps.

Disponibilité des données

Préposés aux services de soutien à la personne

Le titre et les exigences d'emploi rattachés aux services de soutien à la personne varient considérablement au Canada, car la profession n'est essentiellement pas réglementée. Par exemple, en Alberta, les personnes qui font ce type de travail sont appelées des aides-soignants. Aux fins de la production de rapports et dans un souci de concordance entre les provinces et territoires, l'ICIS utilise le terme « préposé aux services de soutien à la personne » (PSSP). Les PSSP offrent des soins et du soutien pour optimiser ou maintenir la santé, le bien-être, la sécurité, l'autonomie et le confort d'une personne. Ils fournissent notamment des soins personnels, comme de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et les activités instrumentales de la vie quotidienne, ainsi que les services de santé connexes. Ils travaillent principalement sous la direction d'un professionnel de la santé réglementé et en suivant le plan d'intervention du client, les règlements en vigueur, les normes, leur description de tâches et les politiques, les procédures et les directives de l'employeur. Les PSSP représentent une bonne part de la main-d'œuvre de la santé et dispensent des soins à certaines des populations les plus vulnérables au Canada.

Collecte de données

Il n'y a pas de consensus sur les rôles et responsabilités des PSSP. Certaines données sont recueillies au moyen de registres à participation volontaire et de systèmes d'information financière, mais l'usage de normes robustes pour la collecte de données et la production de rapports n'est pas généralisé.

À ce jour, l'Alberta est la seule autorité compétente à avoir soumis des données sur les PSSP à l'ICIS dans le cadre d'un projet pilote de démonstration. Le répertoire des aides-soignants de l'Alberta a été créé en 2019. Il est administré par le College of Licensed Practical Nurses of Alberta (CLPNA). L'inscription au répertoire est facultative, mais elle est considérée comme obligatoire pour les PSSP qui travaillent dans la fonction publique. Il n'y a aucune norme de données sur les PSSP en vigueur à l'ICIS pour l'instant; le CLPNA a donc soumis ses données dans le même format que celui du répertoire.

Les statistiques diffusées par l'ICIS peuvent différer de celles publiées par d'autres organismes, même si la source des données (les inscriptions annuelles) est la même. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence, la période de collecte des données, les éléments exclus des données de l'ICIS ainsi que les méthodes de validation et de traitement de l'ICIS.

Population d'intérêt

La population d'intérêt inclut tous les PSSP inscrits dans le répertoire des aides-soignants de l'Alberta au moment où les données ont été extraites pour soumission à l'ICIS. La date limite pour s'inscrire dans le répertoire ou renouveler son inscription n'est pas officiellement appliquée puisque la profession n'est pas réglementée. Par le passé, l'inscription au répertoire était valide du 1^{er} juillet au 30 juin. Depuis quelques années, l'inscription au répertoire est valide du 1^{er} décembre au 30 novembre. L'extraction de données transmise à l'ICIS par le CLPNA a été faite rétrospectivement au 1^{er} juillet de chaque année de données soumise.

Les critères d'inclusion sont cohérents avec les critères utilisés pour recueillir des données sur les professionnels en soins infirmiers à l'ICIS et avec la méthodologie habituelle du CLPNA pour la soumission de données sur les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) à l'ICIS.

Définition de la main-d'œuvre

Dans le contexte des ressources humaines de la santé, l'effectif désigne habituellement toutes les personnes admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question. Lorsque la profession est réglementée, l'effectif comprend toutes les personnes membres d'un ordre professionnel ou inscrites à un registre professionnel. En revanche, le terme main-d'œuvre désigne habituellement les personnes occupant un emploi dans la profession au moment de l'inscription annuelle. Comme la profession de préposé aux services de soutien à la personne n'est pas réglementée et que l'inscription à un registre n'est pas obligatoire, il était nécessaire d'établir une définition claire pour faire la distinction entre l'effectif et la main-d'œuvre.

Le terme *main-d'œuvre* désigne tous les PSSP inscrits au répertoire des aides-soignants de l'Alberta considérés comme étant actifs et occupant un emploi pendant la période d'inscription. Cependant, l'*effectif* comprend tous les PSSP (actifs ou inactifs) inscrits au répertoire des aides-soignants de l'Alberta au moment de la soumission des données, selon les critères suivants :

- Actif: L'inscription est active pour l'année de déclaration; la personne est admissible à exercer la profession dans le secteur public ou privé, qu'elle occupe ou non un emploi.
- Inactif: L'inscription n'est pas active dans le répertoire pour l'année de déclaration; la personne n'est pas admissible à exercer la profession dans le secteur public, et elle peut occuper un emploi ou non dans le secteur privé. Le répertoire reporte les données de l'année précédente; les PSSP inactifs sont inclus dans l'effectif de l'année suivante, mais ils sont retirés par la suite (c.-à-d. après plus d'une année d'inactivité).

Qualité des données

Sous-dénombrement et surdénombrement

- Période d'inscription versus période de collecte de données: L'inscription annuelle au répertoire était autrefois valide du 1^{er} juillet au 30 juin, avec une certaine flexibilité pendant la pandémie de COVID-19. Depuis quelques années, l'inscription au répertoire est valide du 1^{er} décembre au 30 novembre. Le CLPNA a soumis des données à l'ICIS qui ont été extraites au 1^{er} juillet. Le nombre de PSSP en 2022 pourrait donc être sous-évalué puisque certains PSSP se sont peut-être inscrits au répertoire après la soumission des données.
- Portée limitée du répertoire : L'inscription au répertoire des aides-soignants de l'Alberta est obligatoire seulement pour les PSSP de la fonction publique. Même si les inscriptions des PSSP qui travaillent dans le secteur privé sont les bienvenues, le CLPNA confirme qu'ils sont nombreux à ne pas s'inscrire. Le nombre total de PSSP en Alberta est donc sous-évalué. L'importance de ce sous-dénombrement n'est pas connue.
- Valeur non précisé : Les taux de valeurs non précisé indiquent un sous-dénombrement.
- Unités hors du champ d'observation: Il y a surdénombrement lorsque des unités hors du champ d'observation sont incluses (c.-à-d. les membres inactifs, soit les personnes qui n'ont pas mis à jour leur inscription pour une année donnée). Ainsi, les analyses sur la main-d'œuvre ne tiennent compte que des PSSP actifs. Les analyses sur l'effectif incluent toutefois les PSSP actifs et inactifs.

Terminologie et méthodologie générale

Langues

Le terme *langue* désigne toute valeur que les membres ont choisie pour la langue dans le répertoire des aides-soignants de l'Alberta. Dans la plupart des cas, la langue désigne une seule langue. Dans certains cas, les dialectes et les langues épelées différemment ont été considérés comme des langues distinctes dans les analyses (p. ex. le tagalog, le pilipino, le gujarati et le gujrati ont été considérés comme des langues différentes). De plus, 2 entrées (nord et ouest) ont été considérées comme 2 langues, et 3 entrées qui auraient pu inclure plusieurs langues (langage gestuel, autres langues et autres langues autochtones) ont été considérées comme une seule langue.

La maîtrise de l'anglais est un critère d'emploi pour les PSSP en Alberta, comme l'indique le <u>site Web du répertoire des aides-soignants de l'Alberta</u>. Sur le formulaire d'inscription ou de renouvellement, les membres doivent énumérer toutes les langues parlées *en plus de l'anglais*. De nombreux membres ont indiqué l'anglais dans cette section. Pour les besoins de nos analyses, l'anglais a été inclus dans la liste des langues parlées de tous les membres, peu importe si l'anglais avait été mentionné ou non dans les formulaires.

Lieu d'obtention du diplôme

Le lieu de l'obtention du diplôme de PSSP a été déterminé par le code postal (pour les établissements canadiens) ou le pays (pour les établissements à l'étranger) associé à l'élément de données sur l'adresse de l'établissement d'enseignement postsecondaire. La province ou le territoire ont été enregistrés pour les établissements qui se trouvent au Canada, tandis que le pays a été enregistré pour les établissements à l'étranger. Le nombre d'établissements a été compilé pour chaque province et territoire. Les établissements à l'étranger ont été regroupés dans la catégorie « international ».

Premier emploi

Le terme *premier emploi* désigne l'emploi que le PSSP a déclaré comme premier emploi. Toutes les données et analyses sur la main-d'œuvre, sauf celles concernant le nombre d'employeurs et le total des heures de travail par semaine, constituent des statistiques sur le premier emploi des PSSP.

Statut temps plein/temps partiel

Ce terme désigne uniquement le statut du premier emploi du PSSP.

Nombre total d'heures de travail par semaine

Ce terme renvoie au nombre d'heures travaillées en une semaine, qui peut aller de 1 à 80. Cette définition sert à exclure les PSSP qui déclaré occuper un emploi, mais n'ont pas indiqué le nombre d'heures ainsi que les PSSP qui ont rapporté un nombre d'heures travaillées au-delà des valeurs prévues (c.-à-d. plus de 80 heures par semaine).

Répartition géographique de la main-d'œuvre

Une analyse par code postal a été réalisée pour déterminer si un PSSP exerce en région urbaine ou encore rurale ou éloignée. Selon le cas, le code postal utilisé est celui de l'adresse de l'employeur principal. Les codes postaux inconnus ou invalides reçoivent par défaut la valeur *non précisé*. À l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada, les codes postaux ont été attribués à des classifications de secteurs statistiques (CSS) : régions urbaines ou régions rurales/éloignées. Une région urbaine est définie (en partie) par Statistique Canada comme une collectivité comptant plus de 10 000 habitants; les régions rurales ou éloignées correspondent aux collectivités situées hors des frontières urbaines, et sont appelées régions rurales et petites villes (RRPV) par Statistique Canada. La méthodologie de mise en correspondance des frontières urbaines et rurales a été améliorée dans un souci de conformité avec les normes de données de l'ICIS.

Toutes les catégories peuvent être interprétées de la manière suivante :

Région urbaine : CSSgenre 1, 2 ou 3

Région rurale ou éloignée : CSSgenre 4, 5, 6, 7 ou 8

Comparabilité

Dans le cadre du processus de soumission des données, les fournisseurs de données transmettent à l'ICIS les modifications apportées à leurs données. Il est utile d'en prendre connaissance au moment d'examiner les tendances au fil du temps et de comparer les provinces et territoires. Le tableau 1 présente les données sur les PSSP soumises à l'ICIS, par province et territoire.

Tableau 1 Données sur les PSSP soumises à l'ICIS, par province et territoire, 2019 à 2022

Année	TNL.	îPÉ.	NÉ.	NB.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	CB.	Yn	T.NO.	Nun.
2019	n.d.	d.n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.							
2020	n.d.	30 801	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.							
2021	n.d.	36 175	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.							
2022	n.d.	39 396	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.							

Remarques

n.d.: non disponible; données non soumises.

d.n.d.: non déclarable; les données sont exclues en raison de problèmes liés à leur qualité.

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Limites des données et éléments à prendre en considération

Les modifications méthodologiques et historiques apportées aux données peuvent compliquer la comparaison des données dans le temps. L'ICIS, en collaboration avec les fournisseurs de données, s'efforce d'améliorer continuellement la qualité des données; il faut donc tenir compte de ce qui suit au moment d'établir des comparaisons historiques et de consulter les publications antérieures de l'ICIS. Dans tous les cas, il convient d'user de prudence et de tenir compte des changements méthodologiques et historiques au moment d'établir des comparaisons.

La section ci-dessous présente les améliorations et les changements dont ont fait l'objet les éléments de données et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité.

Données sur les PSSP, 2020 à 2022

Effectif et main-d'œuvre

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	Il y a probablement eu sous-déclaration du nombre de PSSP faisant partie de l'effectif et de la main-d'œuvre, car l'inscription est obligatoire uniquement pour les PSSP de la fonction publique. Les PSSP du secteur privé ne sont pas tenus de s'inscrire au répertoire des aides-soignants de l'Alberta pour pouvoir conserver leur emploi.
	 La main-d'œuvre a connu une baisse de 2021 à 2022, que le CLPNA attribue à la réduction du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de formation des PSSP. La baisse du nombre de nouveaux diplômés peut découler des facteurs suivants :
	 La refonte du programme de formation, maintenant plus long et plus cher, conjuguée à un faible salaire (aussi peu que 17 \$/heure)
	 La hausse des exigences d'admission au programme (surtout en ce qui a trait aux compétences linguistiques en anglais)
	L'absence d'offre de stages cliniques

Caractéristiques démographiques

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	Selon le CLPNA, des infirmières autorisées (IA) et des IAA à la retraite décident
	de travailler comme PSSP pour continuer à passer du temps au chevet des patients.

Emploi

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	La pandémie, les restrictions relatives au lieu de travail unique, ainsi que des problèmes de collecte de données par certains employeurs lors du renouvellement ont tous eu une incidence sur le processus de collecte de données. Par conséquent, la catégorie Lieu de travail comportait des valeurs manquantes non précisé. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'utilisation de l'information correspondante pour 2022 aux fins de comparaison avec les années précédentes.

Annexe : Liste des fournisseurs de données sur les PSSP, 2022

Province ou territoire	Fournisseurs de données
Terre-Neuve-et-Labrador	n.d.
Île-du-Prince-Édouard	n.d.
Nouvelle-Écosse	n.d.
Nouveau-Brunswick	n.d.
Québec	n.d.
Ontario	n.d.
Manitoba	n.d.
Saskatchewan	n.d.
Alberta	College of Licensed Practical Nurses of Alberta
Colombie-Britannique	n.d.
Territoires du Nord-Ouest	n.d.
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	n.d.

Remarque

n.d.: non disponible; données non soumises.

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Référence

1. Institut canadien d'information sur la santé. *Fichier minimal sur les ressources humaines de la santé*, 2022 — dictionnaire de données. 2023.

Bibliographie

Gouvernement de l'Alberta. <u>Caregivers — Employment standards exceptions</u>. Consulté en octobre 2022.

Gouvernement de l'Alberta. Population statistics. Consulté en novembre 2022.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond Bureau 600 Ottawa (Ont.) K2A 4H6 613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge Bureau 300 Toronto (Ont.) M2P 2B7 416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas Bureau 600 Victoria (C.-B.) V8W 2B7

250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest Bureau 602 Montréal (Qc) H3A 2R7 514-842-2226

icis.ca









